

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2023

Il est 17h30, salle Déruet au centre de Ecraignes quand la présidente madame Marie PARENT ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents.

Personnalités présentes : Mesdames BOTTE (UTML) et GENATIO (CAC), messieurs Boris BERNARD (CD54), BONET (GIHP) et de VALONNE (Alagh).

L'assemblée compte 83 votes dont 64 pouvoirs, madame PARENT rappelle que les documents relatifs à l'assemblée étaient consultables au siège de Ville et Services dans les délais impartis.

Les adhérents ont été convoqués à une 1ère assemblée générale extraordinaire le 31 mai 2023 à 17H30. Le quorum n'ayant pas été atteint, la 2ème assemblée générale extraordinaire a été programmée le 20 juin 2023 à 17H30, avant l'assemblée générale ordinaire.

La présidente ouvre l'**assemblée générale extraordinaire**, elle explique les raisons et les modifications des statuts.

Résolution 1 : modification des statuts

Pour : l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

On passe à l'**assemblée générale ordinaire** avec les lectures :

- Du rapport moral par madame PARENT qui présente en introduction le conseil d'administration
- Du rapport d'activité par le directeur monsieur Joël BARETTE qui présente son équipe
- Du rapport de gestion par la nouvelle responsable administrative et financière madame Frédérique MALGRAS. Le directeur en profite pour préciser l'évolution des tarifs et la mise en place du crédit d'impôt mensuellement.
- Du résumé des 2 rapports du commissaire aux comptes par madame Charlotte GENATIO du cabinet BATT.

Madame Agathe FILLGRAFF chargée des ressources humaines et de la qualité poursuit par les points clés de l'année et des éléments essentiels du bilan social 2022.

Monsieur BARETTE fait un zoom sur le territoire d'intervention de l'association ainsi que sur le profil des adhérents achevant son rapport d'activité par les perspectives à court terme.

Madame Agathe FILLGRAFF prend le relais et parle de la qualité de services qui va de paire avec des conditions de travail des salariés optimales.

Le directeur monsieur Joël BARETTE conclut par le projet de la maison des services qui va influencer en profondeur sur l'évolution de l'association.

On passe au vote des résolutions.

Résolution 1 : approbation du rapport moral et du rapport d'activité

Pour : l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées

Résolution 2 : approbation des comptes annuels, bilan et compte du résultat

Pour : l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées

Résolution 3 : quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé

Pour : l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées

Résolution 4 : affectation du résultat de 147 846€ au poste de report à nouveau

Pour : l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées

Résolution 5 : renouvellement et nomination d'administrateurs.

Renouvellement

==> du mandat de madame Françoise CAMPANA comme administratrice de mission,

==> du mandat de mesdames Marie PARENT, Lucette BARTHELEMY, Véronique VINCENT, Nathalie CHOLLOT, messieurs Henri SCHMITZ et François KYRIA comme administratrices et administrateurs.

Nomination de madame Régine MERCERON et monsieur Hugues de VALONNE comme administratrice et administrateur. Monsieur Hughes de Valonne est nommé administrateur au titre des personnes qualifiées, comme l'autorise les nouveaux statuts votés en assemblée générale extraordinaire ce jour.

Pour : l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

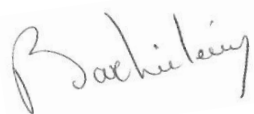
Monsieur Joël BARETTE et madame Lucette BARTHELEMY terminent par une présentation rapide de la démarche de mesure de l'impact social. L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures...) des activités de l'association tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires), qu'internes (salariés, bénévoles, administrateurs..), que sur la société. Il s'agit de quantifier les effets générés, positifs ou négatifs, permettant ainsi un pilotage plus précis de l'activité. La démarche permet notamment de prouver la pertinence de l'action de l'association et donc de la bonne utilisation des ressources.

Une précision est apportée par monsieur BONET ainsi que des questions diverses émises. Après les réponses apportées, le directeur invite les participants à un échange convivial autour d'une table, pour un cocktail.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 19h30.

La secrétaire

Mme Lucette BARTHELEMY



La Présidente

Mme Marie PARENT

